



PROGRAMME DE FORMATION

Développer mes ventes avec la restauration collective

OBJECTIFS :	Faire connaître Agrilocal aux producteurs, développer leur potentialité aux relations commerciales avec la restauration hors domicile.
PRE-REQUIS :	
PUBLIC :	Tous les producteurs de l'Hérault souhaitant développer ou débiter une activité en lien avec la restauration collective.
LIEU :	Chambre d'Agriculture de l'Hérault MONTBLANC ou LATTES (selon les inscriptions)
DATES :	En cours de finalisation.
RESPONSABLE DE STAGE :	Laure TEZENAS du MONTCEL ☎ 04.67.20.88.56
INTERVENANT :	Laure TEZENAS du MONTCEL conseillère CA 34 et Hélène TEISSEIDRE conseillère ADVAH
MOYENS PEDAGOGIQUES :	Exposés participatifs - exercices pratiques.
DUREE :	7 heures
COUT :	298 € (prise en charge partielle par votre fonds de formation, le fonds Social Européen et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault) Pour les ressortissants VIVEA : prix restant à votre charge 00 € Pour les adhérents à l'association du Village des Vignerons : formation offerte Autre public, nous consulter
ATTESTATION :	Une attestation de stage sera remise aux participants à la fin de la formation.

1^{ère} JOURNEE DUREE : 7 H en salle

9h00 - 12h30 Intervenante : Laure TEZENAS du MONTCEL conseillère CA 34 et Hélène TEISSEIDRE conseillère ADVAH

Tour de table : présentation des stagiaires, de leurs attentes par rapport à la formation.

Se familiariser avec le site internet Agrilocal par la démonstration et la manipulation :

- ^ Démonstration du fonctionnement du site en général, réponse aux questions, observation des sites Agrilocal d'autres départements ;
- ^ Trouver le site Agrilocal 34 sur internet, rentrer son login, mot de passe, remplir les rubriques de sa fiche d'exploitation (incluant le site internet).
- ^ Consulter et comprendre tous les onglets du site.

14h00 - 17h30 Intervenante : Laure TEZENAS du MONTCEL conseillère CA 34 et Hélène TEISSEIDRE conseillère ADVAH

Comprendre le cadre des consultations faites par les collèges et Lycées sur Agrilocal : approche des règles du code des marchés publics :

- ^ Principales règles et procédures des marchés publics - l'achat de produits locaux dans les marchés publics.

Savoir mettre en œuvre des livraisons mutualisées :

- ✧ Comment organiser une logistique de proximité, les fondamentaux de la réglementation, notamment dans les transports mutualisés.

Se projeter concrètement sur son territoire :

- ✧ Témoignage sur les pratiques des chefs de cuisines d'un territoire de l'Herault échange et discussions.

Bilan des journées.

Analyse des besoins complémentaires.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Laure TEZENAS DU MONTCEL - Chambre d'agriculture de l'Hérault
Mas de Saporta A - CS10010 - 34875 LATTES CEDEX
Tél. : 04 67 20 88 56 - Fax : 04 67 20 88 95 - tezenas@herault.chambagri.fr

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse mail : _____

Production principale : _____

Numéro SIRET : _____

Participera à la formation :

« Développer mes ventes avec la restauration collective »

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP)¹ : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCALIM Autre fonds (à préciser)

Documents obligatoires à joindre :

► **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
 - La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations.
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
 - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

► **Pour les salariés :**

✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature

¹ Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.